

PORTO-NOVO, le 4 MAI 1962.-

///) ECRET N°62- 200 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-  
tution de la République du Dahomey;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant for-  
mation du Gouvernement de la République du Dahomey;

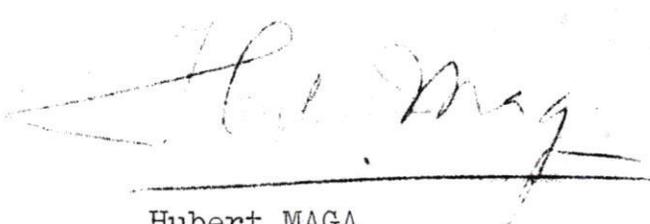
D É C R Ê T E :  
-----

ARTICLE 1er.- Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du  
Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécom-  
munications pendant l'absence de Mr. Victorien GBAGUIDI.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au  
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

  
-----  
Hubert MAGA